



Traité Pêa

Michna 7 - Chapitre 7

כָּרֶם שְׁכָלוּ עוֹלָלוֹת, רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, לְבַעַל הַבַּיִת. רַבִּי עֲקִיבָא
אוֹמֵר, לְעֲנִיִּים.
אָמַר רַבִּי אֱלִיעֶזֶר: "כִּי תִבְצֹר ... לֹא תַעוֹלִיל" (דברים כד כא); אִם
אֵין בְּצִיר, מִיֵּין עוֹלָלוֹת?
אָמַר לוֹ רַבִּי עֲקִיבָא: "וְכִרְמְךָ לֹא תַעוֹלִיל" (ויקרא יט י), אֶפְלוּ
כָּלוּ עוֹלָלוֹת.
אִם כֵּן לָמָּה נֶאֱמַר: "כִּי תִבְצֹר לֹא תַעוֹלִיל"?
אֵין לְעֲנִיִּים בְּעוֹלָלוֹת קֹדֶם הַבְּצִיר:

Une vigne portant uniquement de petites grappes. Rabbi Eli'ézer dit : pour le propriétaire. Rabbi 'Akiva dit : pour les pauvres. Rabbi Eli'ézer dit : "lorsque tu feras la vendange ... tu ne grappilleras pas" (Dévarim 24, 21). S'il n'y a pas de vendange, peut-on parler de grappillage ? Rabbi 'Akiva lui dit : 'et ta vigne tu ne la grappilleras pas' (Lévitique 19, 10), même si elle porte uniquement de petites grappes. S'il en est ainsi pour quelle raison on a dit : "lorsque tu feras la vendange ... tu ne grappilleras pas" (Deutéronome XXIV, 21) ? Les pauvres n'ont pas le droit de grappiller avant la vendange.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions